

bill. J'espère que les députés s'en tiendront aux principes du bill et de la modification dont la Chambre est saisie.

M. Nesbitt: J'apprécie le point de vue de Votre Honneur, et j'y souscris naturellement. Peut-être cependant que Votre Honneur n'a pas entendu l'observation que je viens de faire. Mon allusion à cet article particulier illustre la raison de la substance de l'amendement dont la Chambre est présentement saisie. L'article contient ceci, et je le cite de nouveau avec la permission de Votre Honneur:

Aux fins de la présente loi, le détournement des eaux d'un cours d'eau, que le cours d'eau soit saisonnier ou non, et l'obstruction d'un tel cours d'eau sont censés constituer des utilisations des eaux.

Je n'apporte cette citation que pour indiquer la raison de l'amendement dont la Chambre est saisie. Nous nous préoccupons de crainte que les rivières qui se jettent dans l'Arctique, comme la majorité des rivières du pays, soit dans les mers arctiques ou dans la baie d'Hudson, pourraient être détournées vers le Sud pour se déverser dans les Grands Lacs ou peut-être dans d'autres réseaux comme le Columbia, alors qu'en l'occurrence le présent article pourrait fournir l'occasion de vendre nos eaux en l'absence de discussion ou de consultation appropriée avec la population canadienne ou, même, à son insu.

Bien entendu, ce n'est peut-être pas là l'intention du gouvernement. Mais, au fil des ans, comme je le disais, on devient un peu méfiant à propos de ces choses, surtout lorsqu'il ne semble pas y avoir accord au sein du cabinet sur ce que devrait être notre politique des eaux. Si le ministre, au moment de clore le débat, donne à la Chambre l'assurance que le gouvernement n'entend pas invoquer cet article aux fins que j'ai mentionnées et consent à recommander un amendement approprié au moyen d'une déclaration à l'étape du comité peut-être, nous serions tout à fait disposés à retirer notre amendement et à permettre l'adoption du bill sur division. Comme il a été signalé, nous avons bien d'autres objections à la teneur du bill. Autrement, nous devrions maintenir notre amendement.

A propos du bill tel qu'il se lit présentement, nous nous opposons fermement aux dispositions qui permettent le détournement des cours d'eau sans fournir au préalable l'occasion d'une étude minutieuse et complète des conséquences à long terme, d'autant plus que la politique du gouvernement, tout comme son attitude à l'égard de la question de la

[M. l'Orateur.]

souveraineté de l'Arctique, est vague, contradictoire et indéciise. Sur ce, je mets fin à mes remarques et je me dispose à écouter les commentaires du ministre.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je peux dire au ministre et au député qu'ils ne seront pas obligés d'attendre très longtemps. Sauf erreur, l'objet de cette mesure est d'établir une administration régionale des ressources hydrauliques dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Je me souviens de m'être demandé, lorsque nous examinions le bill sur les ressources en eau, il y a quelque temps, s'il n'y avait pas un certain chevauchement entre les autorités provinciales et fédérales, notamment en ce qui a trait à la pollution. Il semble exister une possibilité analogue en l'occurrence.

L'établissement de ces organismes peut être pleinement justifié à longue échéance, même si je doute qu'elle le soit actuellement. Le ministre a signalé aux députés dans sa déclaration sur le projet de loi que des mesures de ce genre ne devaient pas être prises à la légère. S'il est disposé à adopter cette attitude et à appliquer ces mesures énergiquement et vigoureusement, je suis fort heureux d'approuver une mesure de ce genre.

• (8.20 p.m.)

Toutefois, ceux qui assument une responsabilité locale dans ces deux secteurs devraient pouvoir exercer une certaine autorité. Personne, à mon avis, ne peut apprendre à gouverner s'il n'a jamais d'autorité à exercer. J'aimerais que le ministre confère plus d'autorité dans des domaines comme celui-ci, afin que les responsables puissent jouer un rôle plus grand. Ainsi, seraient-ils peut-être moins tentés par des sources de l'extérieur que s'il s'agissait de certains autres domaines.

J'approuve l'amendement du parti conservateur parce qu'à mon avis, il ne faudrait pas, du moins à ce stade-ci, permettre l'exportation de nos eaux. Je ne sais pas trop où l'on exporterait l'eau des Territoires du Nord-Ouest, si ce n'est en Alaska. Il serait peut-être possible de le faire si un barrage était aménagé sur le Yukon, mais en ce moment je ne suis pas certain quant à l'endroit où nous exporterions de l'eau. Néanmoins, il est bon d'insérer dans le bill une disposition qui impose des restrictions à l'exportation.

Quant à l'application de ce bill, j'approuve le point de vue du ministre du Nord canadien en ce sens qu'il a peut-être une attitude plus saine envers la pollution de l'eau et la lutte à engager contre elle que le ministre de l'Éner-